

## Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques

**Vingtième session**  
**Genève, 7 – 11 novembre 2022**

RECTIFICATIF CONCERNANT LE DOCUMENT MM/LD/WG/20/INF/2

*Document établi par le Secrétariat*

1. Dans l'annexe de ce document, les lignes concernant la Jamaïque et la Türkiye devraient être libellées comme suit :

Office	Délai pour répondre à un refus provisoire d'office	Modalités de calcul du délai (Refus provisoire d'office)	Délai pour répondre à un refus provisoire fondé sur une opposition	Modalités de calcul du délai (Opposition)
<b>Jamaïque</b>	2 mois	À compter de la date à laquelle l'OMPI transmet la notification au titulaire	2 mois	À compter de la date à laquelle l'OMPI transmet la notification au titulaire
<b>Türkiye</b>	2 mois	À compter de la date à laquelle l'OMPI transmet la notification au titulaire	2 mois	À compter de la date à laquelle l'OMPI transmet la notification au titulaire

[Fin du document]